

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 4

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONTEUR VAUDOIS

« La plume de ce cuistre-là
 « Noircit en vain ce qu'elle effleure,
 « Nous restons fidèles à l'a...
 « Fidèles à l'assiette au beurre !

« Il s'y blottit tant de vertus !
 « Il s'y confit tant de merveilles !
 « Il s'y transforme tant d'obtus !
 « Il s'y raccourcit tant d'oreilles !
 « Toute bonne bête, en ce plat,
 « En moins de rien devient meilleure,
 « Ayant cuît dans le jus de l'a...
 « Dans le jus de l'assiette au beurre.

« Mon fils, les destins son chanceux,
 « Toutefois, si le ciel m'exauce,
 « Tu seras du nombre de ceux
 « Qui trempent leur pain dans la sauce !
 « Quel plus noble vœu que cela
 « Pourrais-je bien faire à cette heure !
 « Pars, mon fils, en quête de l'a...
 « En quête de l'assiette au beurre. »

Je partis — depuis j'ai marché,
 Monsieur, de surprise en surprise,
 Nul fonctionnaire n'a lâché
 Pour moi la place qu'il a prise,
 Et, bâti comme me voilà,
 Il faudra que je vive et meure,
 Sans avoir mis le nez dans l'a...
Mis le nez dans l'assiette au beurre.

E. D.

Tous les journaux ont raconté dernièrement une aventure de chasse dont Victor-Emmanuel était le héros. En voici une entièrement inédite, racontée au *Petit Marseillais* par un Italien :

Sur la lisière d'une forêt royale, forêt giboyeuse s'il en fut, demeurait un gros paysan, chasseur autant que le roi lui-même, ce qui n'était pas peu dire.

Ce paysan avait un chien, une bête merveilleusement dressée, qui, malgré les gardes, les gendarmes, les clôtures, les lois, les arrêtés, allait chaque jour pousser une pointe dans le bois royal. Sur le signe de son maître, l'animal braconnier partait le nez au vent, la queue levée, et, après quelques tours dans la forêt défendue, en ressortait bientôt chassant devant lui sur les terres de son maître quelques pièces de gibier, que le cultivateur, au nez des gardes exaspérés, tuait sans pitié.

Les gardes, ne pouvant rien au maître, s'en prirent au chien. L'intelligent animal reçut une balle et en mourut.

Le paysan furieux cria, tempêta et, dit-on, se permit même d'injurier gravement Sa Majesté.

Les gendarmes, qui avaient une revanche à prendre et que la mort du Médon, braconnier, n'avait pas apaisés, arrêtèrent notre homme et l'emmenèrent en lieu sûr.

Le roi eut vent de l'affaire. Il demanda des détails.

— Sire, lui dit-on, cet homme vous volait son gibier.

Le roi sourit.

— Est-ce tout? demanda-t-il quand on lui eut raconté les prouesses de feu Médon.

— Et non, Sire! Ce paysan s'est même permis d'insulter Votre Majesté.

— Ah! ah! Et qu'a-t-il dit? interrogea le roi.

Et comme on hésitait à répondre, Victor-Emmanuel insista.

— Eh bien! Sire, il a dit que Votre Majesté était une...

— Une... quoi?

— Une canaille!

Le roi-chasseur partit d'un éclat de rire.

— Qu'on délivre cet homme sur-le-champ, ordonna-t-il, et qu'on lui donne un des meilleurs chiens. Il m'a appelé canaille, je comprends cela, ajouta-t-il. Si on m'avait tué une bête aussi intelligente que celle qu'il possédait, j'aurais dit bien autre chose, moi!

Voici maintenant une autre anecdote tirée d'un des livres les plus intéressants du comte d'Ideville : *Le Journal d'un diplomate en Italie*. Elle montre comment le roi Victor-Emmanuel traitait l'empereur Napoléon III :

« L'empereur Napoléon III, par un de ces revirements soudains, inexplicables, et dont Sa Majesté elle-même n'avait pas toujours, dit-on, parfaitement conscience, venait, sous l'inspiration de l'impératrice sans doute, d'écrire au roi de Piémont une lettre dans laquelle il essayait de revenir sur des promesses trop compromettantes.

« Le roi en éprouva un vif mécontentement, qui se traduisit, quelques jours après, de la façon suivante :

« Un bal ayant eu lieu à la cour de Turin, Victor-Emmanuel, après avoir reçu les félicitations du corps diplomatique, entraîna dans un salon écarté le prince de la Tour-d'Auvergne, et là, dans les termes les plus violents et les plus amers, exprima, devant le ministre de France, toute la surprise et l'irritation que lui avait causées l'admonestation impériale. Emporté et sans mesure, le roi s'oublia jusqu'à traiter grossièrement le souverain que représentait M. de la Tour-d'Auvergne : « Qu'est-il, après tout, cet homme, ce b...? Le dernier venu des souverains d'Europe, un intrus parmi nous. Qu'il se souvienne donc de ce qu'il est, lui, et de ce que je suis, moi, le chef de la première et de la plus ancienne race qui règne en Europe. »

« L'infortuné M. de la Tour-d'Auvergne, avec beaucoup de sang-froid, écouta l'inconvenante sortie de Victor-Emmanuel; puis, lorsqu'elle fut terminée, se borna à dire : « Sire, que Votre Majesté veuille bien me permettre de n'avoir pas entendu une seule des paroles qu'elle vient de prononcer. »

« Le roi quitta brusquement son interlocuteur; mais, dans le cours de la soirée, il rejoignit le mi-

nistre de France, et lui frappant familièrement sur l'épaule, lui dit en souriant, à l'oreille : « Il n'est pas indispensable, n'est-ce pas, mon cher prince, de rapporter à Paris notre conversation de ce soir ? D'ailleurs, ne me l'avez-vous pas dit vous-même, vous n'avez rien entendu ? »

Artichauts, oignons et carottes.

Appelé à déposer devant le tribunal de police, le garde-champêtre Grelu s'est acquitté de sa tâche de façon à jeter dans l'esprit des magistrats chargés de juger le nommé Goulard, prévenu de vol de légumes. Voici cette déposition :

« J'ai trouvé Goulard en possession de deux artichauts illégaux, et comme je l'avais aperçu la veille des susnommés, emportant des oignons clandestins que je les supposais avoir été dérobés par le vol, je le conduisis chez monsieur le syndic, auquel il reconnut la révélation d'avoir volé des carottes, que je lui ai saisi les oignons comme pièce à conviction l'ayant accablé le lendemain, époque des artichauts. »

Le prévenu, voyant l'incertitude jetée dans les esprits par cette déclaration, en profite pour chercher à se disculper.

« Ce garde-champêtre, dit-il, ne sait pas même de quoi il m'accuse, car c'est-y des artichauts, des oignons ou des carottes ? Qu'il le dise !... »

Le garde, relevant fièrement la tête et sortant un papier de sa poche, dit d'un air important, voici mon procès verbal, messieurs :

« Étant en tournée et me trouvant sur la route, je vis le délinquant arracher deux têtes d'artichauts avec ses mains, qui ne lui appartenaient pas ; ayant reconnu à sa figure un délinquant d'habitude, des végétations d'autrui pour l'avoir remarqué la veille en détention d'oignons suspects, je lui ai questionné sur les deux têtes, comme il suit ci-après :

Demande. — Je vous ai vu sortir d'une pièce de terre ensemencée en oignons du nommé Finot, Jacques, avec un panier qui en était plein.

Réponse. — Oui, monsieur Grelu, c'est vrai.

Demande. — Aujourd'hui, je vous retrouve dans le même cas semblable, seulement ce sont des artichauts. »

Le président. — Enfin, il a avoué.

Le garde. — Oui, monsieur le président, et il a voulu même corrompre mes fonctions en m'offrant de l'argent.

Le président. — En voilà assez ! Qu'avez-vous à dire, Rabot ?

Rabot. — Je fais abnégation des oignons ; c'est vrai, j'en ai ramassé quelques-uns, vu qu'on les laissait perdre ; mais pour les artichauts et les carottes, je les récuse, vu que je n'en étais pas réduit là, Dieu merci ; je les avais achetés pour mon déjeuner ; pour ce qui est d'acheter la conscience et corrompre le devoir de monsieur Grelu, je suis susceptible d'être incapable de ces circonstances-là.

Le tribunal condamne le prévenu à deux mois de prison.

Toinon et sa serveinta.

Tandi cé fort dzalin dè stao dzô passâ, pequâvè ma fai rudo, kâ n'ein bo et bin du remettre la porta dè paille à l'étrâblie, qu'on ne l'avâi pas remessa du l'annâie dâi Bourbaqui, que fasâi dza tant frâi.

L'a faillu assebin drobliâ lè z'éboitons avoué dâi folhiés dè nohî, po cein que lè z'animaux étiont tot regregnî et faut portant avâi pedî dè cliaô pourrêz bêtês. Fasâi meillao que dévant on hâora què duè, kâ lo bord dâo tâi étai garni dè gliaçons qu'on arâi de dâi frindzès et quand noutron Jean-Louis revegnâi d'abrévâ, l'avâi sa berbitche tota dzevrâie, que seimbliâvè on tot vîlho. Ne sé pas se vo lo cognâité, mon Jean-Louis, mâ sein nion mépresi, l'est bin ion dâi pe bio lurons dè la jeunesse.

L'est don tandi cé frâi que lo pourro Toinon s'est rebedoulâ avau lè z'égras. Cutsé ào pâilo d'amont et coumeint on est pas tant accouâiti oreindrâi, cliaô que n'ont pas fauta dè gouvernâ, sè lâivon pas tant matin et paraît qu'adon que Toinon fasâi onco lo mouzet, sa serveinta arrosâ le z'égras po ramessi et quand Toinon sè lévâ et que vollie déchleindrâ, l'édhie que la serveinta avâi dziclliâ étai dzalâie et quand Toinon posâ lo pî dessus, ye liqua, et... râo!... lo vouâite-lé avau, que s'est tot esterminâ, mémameint que s'est rontu la copetta, que l'a faillu lo reportâ ào lhi et queri lo mайдzo.

— Eh ! bedouma ! que dese à sa serveinta, avâitou fauta d'arrosâ pé ce frâi, po mè férè lequâ dinsè et m'estraupiâ de'na tôle manière ?

— Oh ! noutron maître, n'est pas ma fauta et vo djuro que n'est pas cein que vo z'a fé tsezi, pisque y'é arrosâ avoué dè l'édhie tsauda.

LE BOULET

II

— Cent millet.... Allons donc !.... Tu m'as dit cent fois, dans nos moments de détresse que tu n'avais ni parents à succession, ni créances à recouvrir.

— Je t'assure....

— Sois franc. Pour un motif que je ne puis deviner, ma proposition ne t'agrée point, et tu cherches une défaite... Ah ! j'y suis : tu te laisses effrayer par la perspective d'une condamnation pour récidive !.... Sois donc tranquille, cher ami ; l'expérience m'a rendu sage ; je ne travaille plus à l'aventure, je te le répète, c'est la main pleine d'atouts que je rentre au jeu.... Pour la dernière fois, acceptes-tu ?

— Non, non.... te dis-je.

— Ayez donc la naïveté de mettre vingt-cinq mille francs dans la main d'un ami, pour les lui voir jeter dédaigneusement à ses pieds !

— D'un ami ! d'un ami ! fit Didier que ce titre d'ami, sortant de la bouche de Marasquin, paraissait flatter assez médiocrement... Eh bien, oui, je consens à l'être encore une fois....

— A la bonne heure ! Tu as eu de la peine à te décider.

— Ne suis pas si prompt à interpréter mes paroles.

— Tâché donc de t'expliquer clairement.

— Je ne te rappellerai point que notre liaison commença à la Closerie des lilas et se continua dans certains estaminets du quartier latin, où, grâce à toi, je contractai l'habitude du jeu ; que, de retour dans mon pays avec un diplôme de docteur médecin, obtenu Dieu sait par quel hasard, j'entre-